

SPF 93 - SEINE-SAINT-DENIS

27/31 RUE PIERRE CURIE

93230 ROMAINVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

Aux Membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que les données figurant dans la partie présentation de la Fédération n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie, charges et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par le Trésorier, en vue de l'Assemblée Générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la Fédération relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque

l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 24 Mai 2024

Véronique BRAULT
Commissaire aux Comptes





Bilan

Fédération de la SEINE ST DENIS - FED AA 093 0 00000

000117

Exercice : 2023

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2023	Montant net 2022
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	3 853 553	1 069 032	2 784 520	180 928
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	766 231	752 166	14 065	15 546
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 614	21 319	18 295	21 449
Autres immobilisations corporelles:	417 502	295 548	121 954	143 933
<i>Installations générales, agencements divers</i>	167 165	159 819	7 347	8 659
<i>Matériel de transport</i>	218 272	119 129	99 143	114 604
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	28 398	12 934	15 464	20 669
<i>Mobilier</i>	3 666	3 666	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	2 630 206	0	2 630 206	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	1 744	0	1 744	1 744
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	1 744	0	1 744	1 744
I. Actif immobilisé	3 855 297	1 069 032	2 786 264	182 672
Stocks et en cours	0	0	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Créances	489 092	19 976	469 116	302 400
Avances et acomptes versés sur commandes	160	0	160	160
Créances clients et comptes rattachés	118 270	19 976	98 294	46 202
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances (dont produits à recevoir)	370 661	0	370 661	256 038
Disponibilités	1 093 905	0	1 093 905	319 720
Valeurs mobilières de placement et FNS	272 181	0	272 181	2 055 569
Charges constatées d'avance	10 551	0	10 551	11 850
II. Actif circulant	1 865 729	19 976	1 845 753	2 689 539
III. Ecart de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	5 721 026	1 089 008	4 632 017	2 872 211





Bilan

Fédération de la SEINE ST DENIS - FED AA 093 0 00000

000117

Exercice : 2023

En Euros	Année 2023	Année 2022
Fonds propres sans droit de reprise	432 906	432 906
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Projet associatif et réserves	0	0
Report à nouveau	1 778 201	1 649 735
Excédent ou déficit de l'exercice	39 979	128 466
Situation nette (sous-total)	2 251 086	2 211 107
Subventions d'investissement	537 540	146 440
I. Fonds propres	2 788 626	2 357 547
Ecart de combinaison	0	0
II. Ecart de combinaison	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	368 808	261 948
III. Fonds reportés et dédiés	368 808	261 948
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
IV. Provisions	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 265 955	0
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 253	142 345
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	65 672	58 510
Dettes sur immobilisations	1 444	0
Autres dettes (dont charges à payer)	34 385	5 766
Produits constatés d'avance	21 874	46 096
V. Dettes	1 474 583	252 717
VI. Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	4 632 017	2 872 211





Compte de résultat

Exercice : 2023

Fédération de la SEINE ST DENIS - FED AA 093 0 00000 000117

En euros	Année 2023	Année 2022
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	252 195	244 130
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	1 500 729	1 037 872
Concours publics et subventions d'exploitation	506 505	498 172
Ressources liées à la générosité du public	482 113	417 837
<i>Dons manuels</i>	473 588	417 837
<i>Mécénats</i>	8 525	0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	512 110	121 863
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 507	18 520
Utilisations des fonds dédiés	121 596	243 338
Autres produits	122 864	87 827
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	12 075	11 703
<i>Produits d'initiatives</i>	110 670	76 111
<i>Autres</i>	119	13
I - Produits d'activité	2 003 890	1 631 688
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	303 807	191 458
Variations de stock	0	0
Autres achats	51 385	108 647
Services extérieurs	234 018	200 996
Autres services extérieurs	215 806	179 751
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	261 218	252 165
Impôts, taxes et versements assimilés	21 476	5 921
Salaires et traitements	320 132	235 190
Charges sociales	126 878	87 691
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	42 730	38 084
- <i>sur immobilisations</i>	42 730	38 084
- <i>sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
- <i>sur actif circulant</i>	0	0
- <i>pour risques et charges</i>	0	0
Autres charges	203 587	182 821
Reports en fonds dédiés	228 457	91 307
II - Charges d'activité	2 009 495	1 574 031
Résultat d'activité	- 5 605	57 656
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	27 217	29 972
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	27 217	29 972
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	20 805	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	20 805	0
Résultat Financier	6 412	29 972



V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 924	5 643
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 400	36 623
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
V - Produits exceptionnels	39 324	42 266
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	152	1 428
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
VI - Charges exceptionnelles	152	1 428
Résultat Exceptionnel	39 172	40 837
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0
Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	2 070 431	1 703 926
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 030 452	1 575 460
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	39 979	128 466
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	243 830	199 100
Prestations en nature	357 000	164 651
Dons en nature	559 714	616 019
Total	1 160 544	979 770
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	243 830	199 100
Prestations en nature	357 000	164 651
Secours en nature	559 714	616 019
Total	1 160 544	979 770





SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de la SEINE ST DENIS
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en œuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	7
Durée de l'exercice et date de clôture	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	7
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Subventions d'investissements	9
Fonds reportés sur legs et donations	9
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	10
Provisions pour risques et charges	10
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	10
Compte d'emplois des ressources	11
Evénements postérieurs à la clôture	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
Engagements hors bilan	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	14
Passif	18
VI. Informations relatives au compte de résultat	22
Ventilation par nature des produits d'activités	22
Effectif	23
Résultat exceptionnel	23
VII. Autres informations	24
Contributions volontaires en nature	24
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	26
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	26
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	29



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros

Exercice clos au 31 décembre 2023



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de la SEINE ST DENIS

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 1 en 2023

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 28 en 2023

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 3300 en 2023

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 2200 en 2023

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salaires : 10 en 2023

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 a été fortement impacté par :

- ➔ L'achat de nouveaux locaux pour le siège de la fédération et la souscription d'un emprunt immobilier pour son financement. Il s'est agi de pérenniser l'implantation de la fédération compte tenu de la pression foncière existant sur le département. Des travaux d'aménagement sont entrepris et devraient permettre une installation courant 2024.

- ➔ En termes de ressources humaines :
 - Désorganisation du fonctionnement administratif suite du départ de la secrétaire
 - Départ en retraite de la Coordinatrice Sociale
 - Réorganisation de l'équipe salariale avec l'embauche de nouveaux salariés et de 2 apprentis

- ➔ Urgences internationales :
 - Gaza
 - Lybie
 - Palestine
 - Maroc
 - Turquie

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de ~~présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et~~ amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

A compter de l'exercice 2023, la structure bénéficiaire d'un reversement de subventions de la part d'une autre structure Secours populaire français enregistrera ce produit en contribution financière. Auparavant, ces opérations venaient impacter la rubrique « Subventions d'exploitation ».

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Au cours du 1er trimestre 2023, une dotation financière a été reversée à l'ensemble des fédérations du Secours populaire français afin de compenser une partie des crédits européens non mobilisés à travers le programme du FEAD/SEAA. Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée au 31/12/2023,
- De procéder à un recensement des produits non distribués au 31/12/2023 et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2023 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment) Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprecisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8 %.

Pour 2023, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers 8%.

Mécénat 0%

Legs, donations et assurances-vie 0%.

Subventions 0%.

Contributions financières des fondations et associations 0%.

Autres ressources 0%.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2023, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2023 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 0 €.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 884,00 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris

en matière de retraite **Méthode**

retenue :

- Indemnité prévue par le code du travail
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,17%
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux de

rotation moyen sur

3 ans Le montant

total des IDR est de

462,94 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

Néant

4.3.4 Engagement donné

Hypothèque spéciale de rang 1 sur emprunt bancaire au Crédit Agricole d'un montant de 1 300 000 €

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2023,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2023,
- ✓ Les variations des dépréciations,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations:

	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions et créations en 2023	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2023	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	766 230	0	0	766 230
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 613	0	0	39 613
Autres immobilisations corporelles:	401 385	16 116	0	417 501
<i>Installations générales, agencements divers</i>	167 165	0	0	167 165
<i>Matériel de transport</i>	202 155	16 116	0	218 272
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	28 398	0	0	28 398
<i>Mobilier</i>	3 665	0	0	3 665
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0	2 630 206	0	2 630 206
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	1 207 229	2 646 322	0	3 853 552
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	1 743	0	0	1 743
Immobilisations financières (III)	1 743	0	0	1 743
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 208 973	2 646 322	0	3 855 296

Les mouvements des amortissements :

En Euros	Montant en début d'exercice 2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice 2023
Frais d'établissement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	750 684	1 480	0	752 165
Installations techniques, matériel et outillage industriel	18 165	3 153	0	21 318
Autres immobilisations corporelles:	257 452	38 095	0	295 547
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>158 505</i>	<i>1 312</i>	<i>0</i>	<i>159 818</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>87 551</i>	<i>31 577</i>	<i>0</i>	<i>119 129</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>7 728</i>	<i>5 205</i>	<i>0</i>	<i>12 934</i>
<i>Mobilier</i>	<i>3 665</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 665</i>
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	1 026 302	42 730	0	1 069 032
TOTAL GENERAL (I+II)	1 026 302	42 730	0	1 069 032

L'état des stocks au 31/12/2023 :

En Euros	Stocks au 01/01/2023	Reprise de stocks au 31/12/2023	Nouveaux stocks au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023
Stocks des autres approvisionnements	0	0	0	0
Stocks des marchandises	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

L'état des créances au 31/12/2023 :

En euros	Année 2023
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	2 630 206
Participations	0
Autres titres immobilisés	1 743
Prêts	0
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	160
Créances clients et comptes rattachés	118 270
Autres créances :	370 661
<i>Personnel</i>	130
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	1 636
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	176 281
<i>Autres</i>	192 611
Créances reçues par legs ou donations	0
Charges constatées d'avance	10 551
TOTAL	3 131 592

Les variations des dépréciations :

En euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentations : dotations de l'exercice 2023	Diminutions : reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations des comptes clients	19 975	0	0	19 975
TOTAL	19 975	0	0	19 975

Les produits à recevoir :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Avances et acomptes versés sur commande	160
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances :	177 918
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	1 636
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	176 281
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	31 633
TOTAL	209 712

Les mouvements de trésorerie :

En Euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	2 055 568	272 180
<i>Placements divers</i>	10 675	77
<i>OPCVM</i>	0	0
Fonds National de Solidarité	2 044 892	272 103
Comptes courants	211 019	982 824
Caisses	108 701	111 080
TOTAL	2 375 288	1 366 086

Le détail des charges constatées d'avance :

En Euros	Année 2023
Exploitation courante	10 551
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	10 551

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf. **5.2.1**)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentations : dotations de l'exercice 2023	Diminutions : reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

L'état des emprunts et des dettes financières :

En euros	Capital restant dû au 01/01/2023	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit :	0	34 045	1 300 000	1 265 954
<i>Emprunts</i>	0	34 045	1 300 000	1 265 954
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0	0	0	0
Emprunts auprès de structures SPF	0	0	0	0
TOTAL	0	34 045	1 300 000	1 265 954

En euros	Capital restant dû au 01/01/2023	Capital restant dû au 31/12/2023
<i>Compte courant au passif</i>	0	0
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	0	0
TOTAL	0	0

L'état des dettes à la clôture :

En Euros	Montants au 31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	1 265 954
<i>Emprunts</i>	1 265 954
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0
<i>Dettes financières</i>	0
Emprunts auprès des structures SPF	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 253
Dettes fiscales et sociales :	65 672
<i>Personnel</i>	17 206
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	45 226
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	3 238
Dettes sur immobilisations	1 444
Autres dettes	34 384
Produits constatés d'avance	21 873
TOTAL	1 474 583

Le détail des charges à payer :

En Euros	Montants au 31/12/2023
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	0
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	24 835
<i>Personnel</i>	17 065
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	7 770
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	0
Créditeurs divers	0
TOTAL	24 835

Le détail des produits constatés d'avance :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Exploitation courante	21 873
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	21 873

5.2.1 Variation des fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	432 905	0	0	0	0	0	0	432 905
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	1 649 735	128 465	0	0	0	0	0	1 778 201
Excédent ou déficit de l'exercice	128 465	-128 465	0	39 979	0	0	0	39 979
Situation nette	2 211 106	0	0	39 979	0	0	0	2 251 086
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	146 439			391 100		0		537 540
Provisions réglementées								
TOTAL	2 357 546	0	0	431 079	0	0	0	2 788 626

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	37 391	68 425	23 133	82 683
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	80 640	121 620	80 640	121 620
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	143 916	38 410	17 822	164 504
TOTAL	261 947	228 456,66	121 596,27	368 808,11

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Vente de biens et services	252 194	244 130
Concours publics et subventions d'exploitations	506 505	498 171
Dons manuels	473 588	417 837
Mécénats	8 525,00	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	512 110	121 862
Reprises sur provision et transferts de charges	6 506	18 520
Utilisations des fonds dédiés	121 596	243 338
Participations des destinataires de la solidarité	12 074	11 702
Produits d'initiatives	110 670	76 111
Autres produits	119	13
TOTAL	2 003 890	1 631 687

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En euros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	422.500
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	40.000
Subventions départementales	395.000
Subventions communales	16.500
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	25.950
Subventions Publiques Diverses	23.722
Subventions emplois aidés	5.333
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
TOTAL	929 005

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023

(VERSION SYNTHETIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2023 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Belgique	160€
Émirats arabes unis	1 000€
Irlande	480€
Italie	750€
Monaco	3 000€
Suisse	120€

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2023 est de 10.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2023 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2023
Produits	39 323
Produits d'éléments d'actifs cédés	0
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	31 399
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	884
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 039
Transfert de charges exceptionnelles	0
Charges	- 152
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	0
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 152
Tableau Résultat exceptionnel	39 171

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

- ♦ Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 18,69 € pour 2023.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2023, le volume horaire a été évalué à 1867 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2023 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- Les missions sociales,
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2022. Pour le détail des sommes utilisées en 2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- locaux,
- administration générale,
- communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2023 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2023 et non encore dépensées au 31/12/2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 213 419 € sur 2023 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 143 916 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (164 504 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2023 de la fédération s'élève ainsi à 0,0 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.



FED AA 093 0 00000 000117		Fédération de la SEINE ST DENIS		2023	
CROD					
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Cotisations	0	0	0	0	
1.2 Dons, legs et mécénat					
- Dons manuels	473 588	473 588	417 837	417 837	
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0	
- Mécénat	8 525	8 525	0	0	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	660	660	
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
2.1 Cotisations statutaires	80 691		71 561		
2.2 Parrainage des entreprises	0		0		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	431 419		49 641		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	416 706		391 092		
3-SUBVENTIONS					
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0	
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	121 596	17 823	243 338	632	
TOTAL	2 070 431	499 936	1 703 926	419 130	
CHARGES PAR DESTINATION					
1-MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France					
- Actions réalisées par l'organisme	1 235 524	527 694	1 029 448	366 267	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	118 565	50 639	82 079	29 203	
1.2 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme	6 801	4 369	44	26	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	36 000	23 126	62 364	37 410	
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	35 569	35 569	20 503	20 503	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	321	321	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0	
5-IMPOT SUR LES BENEFICES					
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	228 457	38 411	91 307	7 292	
TOTAL	2 030 452	713 355	1 575 460	479 446	
EXCEDENT OU DEFICIT	39 979	-213 419	128 466	-60 316	



B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	243 830	243 830	199 100	199 100
- Prestations en nature	30 000	30 000	164 651	164 651
- Dons en nature	2 501	2 501	0,00	0
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	327 000		0	
- Dons en nature	557 213		616 019	
TOTAL	1 160 544	276 331	979 770	363 751
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	872 699	208 267	733 779	272 424
- Réalisées à l'étranger	27 506	6 504	41 199	15 295
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	22 858	5 405	13 748	5 104
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	237 481	56 154	191 045	70 928
TOTAL	1 160 544	276 331	979 770	363 751



CER

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	527 694	366 267	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	60 639	29 203	- Dons manuels	473 688	417 837
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	4 369	28	- Mécénat	8 525	0
- Versements à un organisme central ou à	23 126	37 410	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	660
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	35 599	20 503			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	321			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	33 547	18 423			
TOTAL DES EMPLOIS	674 944	472 154	TOTAL DES RESSOURCES	482 113	418 498
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	38 411	7 292	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	17 823	632
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	213 419	60 316
TOTAL	713 356	479 446	TOTAL	713 356	479 446
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	213 419	273 736
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	-213 419	-60 316
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	213 419

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	208 267	272 424	- Bénévolat	243 830	199 100
- Réalisées à l'étranger	6 604	15 295	- Prestations en nature	30 000	184 651
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	5 405	5 104	- Dons en nature	2 501	0
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	56 154	70 828			
TOTAL	276 331	363 751	TOTAL	276 331	383 751

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	143 916	137 256
(-) Utilisation	17 823	632
(+) Report	36 411	7 292
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	162 504	143 916

